COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2009

Sous la présidence de Mr PIZOT Roger, Maire.

Présents : RENUCCI Thierry – PIZOT Katya (Adjoints)
ROUANET Christian – BELOTTI Michel – BENLAKHLEF Omar – CHARRASSE Véronique - LE PENVEN Françoise – GOMEZ Jacqueline – SALIGNAC Elisabeth – COURRIAS Bernard

M. CURINIER Erick donne pouvoir à M. PIZOT Roger
Mme POLASTRO Maryse donne pouvoir à Mme LE PENVEN Françoise
Mme VANPARYS Odette donne pouvoir à M. BENLAKHLEF Omar
Absent excusé : BUCHAUT Romain

Madame RENUCCI Sylvie est élue secrétaire de séance

A l'ouverture de la séance, Monsieur PIZOT Roger, Maire, donne lecture du compte rendu de la séance précédente : **APPROUVE** à l'unanimité.

1. **MARCHE A BONS DE COMMANDE « ASSAINISSEMENT, EAU POTABLE ET VOIRIE, ENTRETIEN ET GROSSES REPARATIONS » - CHOIX DEFINITIF DE L'ENTREPRISE**

   Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, à l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil Municipal
   - **DECIDE** d'attribuer le marché à bons de commande concernant « l'Assainissement, Eau Potable et Voirie, Entretien et Grosses Réparations » **à la société EUROVIA** à Aix en Provence dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse.
   - **AUTORISE** M. le Maire à signer le marché et toutes pièces tant administratives que financières.

2. **PROPOSITION :CESSION PARTIE DE PARCELLE CADASTREE E308 CONTRE ACQUISITION PARTIE DE PARCELLE CADASTREE E309 GIRAUD-GAUDIAT / COMMUNE**

   Après avoir examiné la proposition, à l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil
   - **ACCEPTE** de vendre une partie de la parcelle cadastrée E 308 **d'une superficie de 35 M² à Melle GIRAUD et M. GAUDIAT,** domiciliés 9 grand'rue à St Paul Lez Durance.
   - **RENONCE** à l'acquisition d'une partie de parcelle cadastrée E 309 d'une superficie de 17 M² appartenant à Melle GIRAUD et M. GAUDIAT.
   - **FIXE** le prix de vente à 1.00 € le M².
   - **DIT Que** si la proposition est acceptée par les intéressés, l'acte sera passé par devant Maître DOUCIERE, Notaire à Peyrolles en Provence.
   - **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour signer l'acte et toutes pièces y relatives.

3. **DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU ET AU COMITE DE RIVIERE VERDON POUR LA ZONE DU BAS VERDON**

   A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil Municipal
   - **DESIGNE** M. Jean Luc HINDRYCKX, Adjoint au Maire de Vinon, pour être le représentant de la zone Bas Verdon à la Commission Locale de l'Eau et au Comité de Rivière Verdon.

4. **TRANSPORTS SCOLAIRES 2009-2010 - Participation du CCAS et convention financière entre la CPA, Commune et CCAS**

   A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil Municipal
   - **DECIDE** de prendre en charge une partie **du coût du transport égale à 50% pour les cartes à 60.00 € et 130.00 € (annuel) pour Primaires, Collèges, Lycées, CFA**.
   - **DIT Que** le montant de la participation communale trimestrielle sera prise en charge sur le Budget CCAS article 6248 « Frais de transports divers ».
   - **AUTORISE** M. le Maire, Président du CCAS, à signer la convention relative aux relations financières à intervenir entre la C.P.A., la Commune, et la CCAS concernant la participation des autorités organisatrices du second rang du coût du transport scolaire.

5. **RAPPORT ANNUEL 2008 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Après avoir pris connaissance du rapport, à l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **PREND ACTE** du rapport annuel du Maire pour l'exercice 2008 sur le prix et la qualité des Services Publics de l'eau potable et de l'Assainissement.

6. **CONVENTION A PASSER ENTRE LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX ET LA COMMUNE DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DE L'ENTREE DE VILLE OUEST SUR LA RD 952**

Dans le cadre du fonds de concours « Entrée de Ville » sollicité par la Commune auprès de la Communauté du Pays d'Aix (CPA) pour les travaux d'aménagement de la RD 952 (Barrières le long du canal), à l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** les termes de la convention relative à la participation financière à passer entre la CPA et la Commune.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la dite convention et toutes pièces y relatives.

7. **CONVENTION « ECOLE NUMERIQUE RURALE » A PASSER ENTRE LA COMMUNE ET L'INSPECTION ACADEMIQUE**

Dans le cadre du plan de développement du numérique dans les écoles rurales, à l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** les termes de la convention pour la mise en œuvre de l'Ecole Numérique Rurale à passer entre l'Inspection Académique des BDR et la Commune.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la dite convention et toutes pièces y relatives.

8. **CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE A PASSER ENTRE CAPAIX CONNECTIC ET LA COMMUNE POUR LE RESEAU FIBRE OPTIQUE TRES HAUT DEBIT**

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** les termes de la convention de servitude de passage à passer entre la CAPAIX CONNECTIC et la Commune pour l'exploitation d'un réseau de fibre optique très haut débit.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la dite convention et toutes pièces y relatives.

9. **CONVENTION DE FINANCEMENT DE TRAVAUX ELECTRIFICATION RURALE A PASSER ENTRE LE SMED ET LA COMMUNE POUR RENFORCEMENT BTS POSTE PRE DU DAUPHIN (TRAVAUX LES CAPELLES)**

Dans le cadre des futurs travaux au Quartier Les Capelles et pour le renforcement du poste Basse Tension Souterraine « Prè du Dauphin », à l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** les termes de la convention de financement de travaux Electrification Rurale (programme FACE 2009) à passer entre le SMED 13 et la Commune.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la dite convention et toutes pièces tant administratives que financières.

10. **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du CDG 13 pour la suppression de 2 postes (suite à un départ retraite et avancement de grade), à l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **DRESSE** le nouveau tableau des effectifs du Personnel communal
- **Par 13 voix Pour, 1 abstention**, le Conseil **DECIDE** la création d'un poste d'Adjoint technique de 2° classe (pour régularisation garderie périscolaire)
- **APPROUVE** le tableau ainsi modifié

11. **ORGANISATION DE LA JOURNEE DE SOLIDARITE DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

Dans le cadre de la loi relative à la journée de solidarité pour l'autonomie des personnes agées et handicapées (Lundi de Pentecôte) et après Avis Favorable du Comité Technique Paritaire du CDG 13, à l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil Municipal

- **DECIDE** la mise en œuvre de cette journée de solidarité par l'accomplissement d'un travail de 7 heures précédemment non travaillées (à l'exclusion des jours de congé annuel).

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.